

22.04.21

LES REMONTÉES COMPTABLES DES CFA ET OFA À FRANCE COMPÉTENCES POUR 2020

WEBINAIRE DU 22 AVRIL 2021

➤ MODALITÉS DU WEBINAIRE

▪ AUDIO :

- Audio par ordinateur ou par appel téléphonique

▪ TEMPS QUESTIONS/RÉPONSES :

- Les questions écrites ont pu être posées au moment de l'inscription et peuvent être posées en direct pendant le webinaire
 - Trois temps différents pour y répondre
 - Un document type Q/R sera élaboré et diffusé par la suite sur le site de France compétences

▪ DOCUMENTS UTILES À TÉLÉCHARGER :

- Notice
- Formulaire type
- Guide utilisateur extranet
- Habilitation

> DÉROULÉ DU WEBINAIRE

-MOT DE STÉPHANE LARDY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FRANCE COMPÉTENCES

-INTRODUCTION : LE NOUVEAU CONTEXTE DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'OBSERVATION DES COÛTS

- Réponses aux questions écrites des participants

• PREMIÈRE PARTIE : LE FORMULAIRE D'ENQUÊTE SUR LA REMONTÉE DES COMPTES ANALYTIQUES

- Présentation du formulaire d'enquête et des données à renseignés
- Réponses aux questions écrites des participants

• DEUXIÈME PARTIE : MODALITÉS D'INSCRIPTION EN LIGNE ET D'UTILISATION DE LA PLATEFORME EXTRANET KAROUSSEL

- Présentation des principes
- Démonstration web
- Réponses aux questions écrites des participants

➤ MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

▪ STÉPHANE LARDY,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FRANCE COMPÉTENCES

➤ PRÉSENTATION DE FRANCE COMPÉTENCES

- ÉTABLISSEMENT PUBLIC CRÉÉ AU 1ER JANVIER 2019 PAR LA LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL DU 5 SEPTEMBRE 2018
- AUTORITÉ NATIONALE DE FINANCEMENT ET DE RÉGULATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE
- TROIS MISSIONS PRINCIPALES :
 - ❑ Financer le système de formation professionnelle et d'apprentissage de façon optimale et soutenable
 - ❑ Réguler le marché pour favoriser l'identification des besoins en compétences et faire évoluer les modèles économiques et pédagogiques
 - ❑ Améliorer la transparence et la mise en synergie des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage

➤ **UNE MISSION D'OBSERVATION DES COÛTS DES FORMATIONS**

▪ TROIS OBJECTIFS EN MATIÈRE D'OBSERVATION DES COÛTS DES FORMATIONS :

- Développer une information générale sur la formation professionnelle auprès de tout public
- Aider la prise des décisions au sein de France compétences (en particulier pour émettre des recommandations, notamment sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage)
- Apporter des éléments d'analyse et d'autorégulation aux acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage (régions, branches/CPNE, organismes...)

▪ UNE PRIORITÉ : L'OBSERVATION DES COÛTS DES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

- Dans ce contexte, France compétences met en place dès 2021 une remontée comptable des CFA pour les données 2020

► INTRODUCTION : REPÈRE SUR L'OBSERVATION DES COÛTS EN APPRENTISSAGE

■ JUSQU'EN 2019 :

- ❑ Chaque région conventionnait avec les CFA et observait leurs charges et leurs produits dans le cadre d'un dialogue de gestion
- ❑ Le CNEFOP (et France compétences pour l'année 2019) réalisait une synthèse régionale et nationale des comptes apprentissage en retraçant les grands agrégats de dépenses et de recettes en matière d'apprentissage

■ APRÈS 2019 :

- ❑ France compétences observe les charges et produits de tous les CFA, afin notamment de déterminer des coûts par diplôme et titre
- ❑ Les régions peuvent continuer d'observer, dans le cadre du suivi de leurs propres subventions, les charges et les produits des CFA qu'elles financent

➤ INTRODUCTION : LE CADRE ACTUEL

- **LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018 : RELATIVE À LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL PRÉVOIT QUE :**
 - ❑ France compétences assure une mission de veille, d'observation et de transparence des coûts et des règles de prise en charge en matière de formation professionnelle et d'apprentissage
 - ❑ les organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage ont l'obligation de transmettre à France compétences tout élément relatif à la détermination de leurs coûts
 - ❑ les organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage ont l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique, dès l'exercice comptable 2020
- **L'ARRÊTÉ DU 21 JUILLET 2020 :** (publié au JORF n°0185 du 29 juillet 2020) fixe les règles précises de mise en œuvre de cette comptabilité analytique au sein de ces organismes de formation et confirme la transmission des données à France compétences
- **LES ÉLÉMENTS COMPTABLES REMONTÉS DOIVENT CONCERNER UNE ANNÉE CIVILE :** (du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2020)

➤ INTRODUCTION : LE CALENDRIER

Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre

2021

(pour les données 2020)

Information et concertation auprès des CFA (formulaire, procédure de dépôt)

Dépôt des comptes : du début avril au 15 juillet 2021

Contrôle des données et traitement statistique

Analyse des données et retour d'information vers les acteurs de l'apprentissage

9

➤ LE CALENDRIER DE REMONTÉE DES DONNÉES DES ORGANISMES SERA ENSUITE REPRODUIT CHAQUE ANNÉE.

➤ INTRODUCTION : UN AN DE CONCERTATION

▪ UNE LARGE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DE L'APPRENTISSAGE ET LES CFA :

- ❑ Des échanges bilatéraux avec des CFA, des éditeurs de logiciel comptable pour les CFA, des acteurs de l'apprentissage dont les régions, les ministères
- ❑ Des réunions organisées avec les Opco, les universités, les experts comptables
- ❑ Un groupe de travail constitué avec l'ensemble des réseaux de CFA

➤ Au total, pas moins de **50 organisations différentes** concertées et autant de rdv et réunions de travail organisés.

> INTRODUCTION : LES CFA CONCERNÉS

■ ENVIRON 1 500 ORGANISMES POTENTIELLEMENT CONCERNÉS:

- ❑ Les organismes qui doivent transmettre les comptes analytiques des CFA sont des structures juridiques : soit les **organismes de formation ayant une activité d'apprentissage (« OFA »)**, soit les **organismes gestionnaires de CFA (« OG CFA »)**. Ils assument la responsabilité de la transmission des comptes analytiques à France compétences
- ❑ Le **numéro Siret** de l'organisme constituera la clé d'entrée dans le système, avec le numéro de déclaration d'activité lorsque l'organisme en dispose
- ❑ Les remontées analytiques se font en premier lieu à la **maille certification (diplôme et titre)**. Lorsque pour l'une d'entre elle, plusieurs établissements appartenant à l'OFA ou à l'OG CFA délivrent cette même certification, la remontée peut être effectuée à la maille établissement par établissement si cette remontée est pertinente dans la structuration de l'organisme et de son offre de formation
- ❑ Les établissements ou les organismes délivrant des formations en apprentissage **dans le cadre d'une sous-traitance** pour le compte d'un tiers extérieur (ne demandant pas à ce titre une prise en charge et/ou ne signant pas à ce titre de convention de formation) ne transmettent pas directement leurs comptes à France compétences mais à l'organisme à l'origine de la sous-traitance, qui lui-même les remontera à France compétences

➤ INTRODUCTION : MODALITÉS ET CONTENU

▪ MODALITÉS PRATIQUES DE LA REMONTÉE COMPTABLE :

- ❑ A partir de **début avril 2021**, chaque organisme concerné par la remontée comptable est invité à s'inscrire à partir du lien transmis par mail ou courrier et/ou disponible sur le site de France compétences, puis à créer son compte utilisateur afin d'accéder à la plateforme « Karoussel » (plateforme gérant le dépôt des comptabilités analytiques des organismes)

▪ CONTENU DE LA REMONTÉE COMPTABLE :

- ❑ **Les différents éléments demandés dans le formulaire d'enquête sont les suivants :**
 - Une fiche d'identité de l'OFA ou de l'OG et des établissements devant figurer dans le formulaire
 - Un compte de résultat simplifié de l'activité apprentissage de l'organisme
 - Des indicateurs simplifiés de bilan au niveau de l'organisme
 - Un compte de résultat analytique par certification (et par établissement lorsque c'est nécessaire et possible)

➤ INTRODUCTION : DOCUMENTATION MISE À DISPOSITION

▪ FORMULAIRE TYPE D'ENQUÊTE :

- Le formulaire définitif qui devra être rempli et redéposé devra être téléchargé sur la plateforme Karoussel par le CFA après son inscription. En attendant une validation de votre inscription, un formulaire type est disponible.

▪ NOTICE EXPLICATIVE ET GUIDE UTILISATEUR :

- Une notice explicative du formulaire est également disponible. Un guide utilisateur pour l'utilisation de Karoussel est aussi mis à disposition des CFA sur page d'inscription

▪ HABILITATION :

- Une attestation signée par le représentant légal de l'organisme est demandée pour l'inscription

▪ LISTE DES FORMATIONS 2020 :

- Une liste des formations (diplômes ou titres) en 2020 est fournie pour créer le formulaire d'enquête adaptée. Cette liste est exhaustive

➤ INTRODUCTION : VOS QUESTIONS / NOS REPONSES

Certaines questions ont d'ores et déjà été posées sur la démarche de remontée des comptabilités analytiques de l'apprentissage.

- **RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES AU MOMENTS DE L'INSCRIPTION ET AUX QUESTIONS ÉCRITES DES PARTICIPANTS POSÉES EN DIRECT.**

► PREMIÈRE PARTIE : LE FORMULAIRE D'ENQUÊTE SUR LA REMONTÉE DES COMPTES ANALYTIQUES

- DESCRIPTION ET COMMENTAIRES DU FORMULAIRE D'ENQUÊTE POUR LA REMONTÉE DES COMPTES ANALYTIQUES DES CFA ET DES OFA.

► PREMIÈRE PARTIE : VOS QUESTIONS / NOS REPONSES

Certaines questions ont d'ores et déjà été posées sur la démarche de remontée des comptabilités analytiques de l'apprentissage.

- **RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES AU MOMENTS DE L'INSCRIPTION ET AUX QUESTIONS ÉCRITES DES PARTICIPANTS POSÉES EN DIRECT.**

➤ DEUXIÈME PARTIE : L'INSCRIPTION EN LIGNE ET LA PLATEFORME EXTRANET

■ POUR S'INSCRIRE, LES CFA ET OFA DOIVENT ALLER SUR LE LIEN SUIVANT :

➤ <https://inscription-comptes-apprentissage.francecompetences.fr/>

■ UNE FOIS INSCRITS, LES CFA ET LES OFA ONT ACCÈS À LA PLATEFORME EXTRANET

« KAROUSSEL »

➤ <https://extranet.francecompetences.fr/pogen/>

- Elle permet de gérer les profils des utilisateurs pour votre CFA ou OFA (jusqu'à 5 utilisateurs, donc 2 gestionnaires de compte maximum)
- Elle permet de télécharger le formulaire d'enquête puis de le redéposer une fois renseigné

➤ DEUXIÈME PARTIE : L'INSCRIPTION EN LIGNE ET LA PLATEFORME EXTRANET

- DÉMONSTRATION PAGES WEB

➤ DEUXIÈME PARTIE : VOS QUESTIONS / NOS REPONSES

Certaines questions ont d'ores et déjà été posées sur la démarche de remontée des comptabilités analytiques de l'apprentissage.

- **RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES AU MOMENTS DE L'INSCRIPTION ET AUX QUESTIONS ÉCRITES DES PARTICIPANTS POSÉES EN DIRECT.**

➤ CONCLUSION : LES CONTACTS EN CAS DE BESOIN

▪ LES CFA ET LES OFA PEUVENT DANS UN PREMIER TEMPS SE RAPPROCHER DE LEUR REPRÉSENTANT, TÊTES DE RÉSEAU, RÉSEAUX DE CFA, AVEC LESQUELS FRANCE COMPÉTENCES A TRAVAILLÉ :

- Chambre de métiers et de l'artisanat France,*
- Chambre de commerce et d'industrie France,*
- CCCA – BTP,*
- Fédération compagnonnique - Compagnons du Tour de France,*
- Association des Compagnons du devoir et du Tour de France,*
- Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM),*
- Association de la formation continue à l'université (FCU),*
- Association nationale pour l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (ANASUP) et Formasup,*
- Association pour l'Apprentissage Adapté des Personnes Handicapées (2APH),*
- Fédération de la Formation Professionnelle (FFP),*
- Fédération Nationale des Associations Régionales de Directeurs de Centres de Formation d'Apprentis (FNADIR),*
- Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP),*
- Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP),*
- Ministères en particulier Agriculture, Éducation nationale, Enseignement supérieur et Travail*

▪ EN CAS D'ABSENCE DE RÉSEAU OU DE QUESTIONS NON RÉSOLUES, UNE ADRESSE MAIL EST MISE À DISPOSITION :

➤ comptes-apprentissage@francecompetences.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE
compétences

MERCI